

Auxiliaires de Puériculture (H/F)

Auxiliaire de puériculture, vous prenez en charge les enfants et répondez à leurs besoins fondamentaux, en lien avec les parents. Vous participez à leur éveil grâce à la conception et la mise en œuvre des projets pédagogiques.

Vous travaillez dans une des 450 crèches de la Ville de Paris, une diversité de métiers dans une diversité de structures ! La Ville de Paris prend en compte vos contraintes géographiques.

Temps de travail et horaires :

- 38 heures 30 de travail par semaine ;
- Jusqu'à 58 jours de repos par an ;
- Horaires compris entre 8h et 18h30.

Rémunération :

2 277€ en début de carrière sans expérience professionnelle.
(Montant net mensuel avant impôt : 1 989 €)

Les autres avantages :

- Un travail qui a du sens ;
- Un travail d'équipe ;
- De nombreuses possibilités de mobilité et d'évolutions de carrière ;
- Une possibilité de développer vos compétences, avec un dispositif de formations sur le temps de travail et tout au long de la carrière (Ecole des métiers) ;
- Tous les avantages des agents de la Ville de Paris (déroulé de carrière, prévoyance, participation mutuelle, Sport Santé, accès gratuit aux piscines, médiathèques et musées municipaux...).

Candidatures :
**du 26 janvier
au 20 février 2026**

Auxiliaire de Puériculture (H/F)

(catégorie B)

**Entretiens à partir du
07.04.2026**

PROFIL :

- Être titulaire, au plus tard le premier jour des épreuves du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Sens du service public
- Capacité d'écoute et de communication
- Polyvalence
- Rigueur

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

